

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 FEVRIER 2023

V – RESSOURCES HUMAINES

Rapport n°1 : Création et autorisation du recrutement d'emplois saisonniers

Pour le fonctionnement des services administratifs et de la médiathèque durant l'été, afin de pallier aux congés des agents, Mme la Présidente propose de procéder comme les autres années au recrutement de saisonniers.

BESOIN

2 X 1 mois

Dans le même esprit, afin de pallier aux besoins des structures ALSH (accueil de loisirs et CLAC) durant les vacances scolaires, Mme la Présidente demande au conseil communautaire de l'autoriser à recruter des saisonniers.

BESOIN

2 par vacances (petites vacances et août)

4 en juillet